

Conseil municipal du lundi **23 février** 2026

séance publique à la mairie | Convoqué le 19 février 2026 | début de séance à 20:00 | quorum minimum : 5

COMPTE-RENDU

Présents (6) : Mmes Régine DE LUCA [**rD**], Nathalie UBAUD [**nU**] (secrétaire de séance), Mrs Guy ALBRAND [**gA**], Yannick BOYER [**yB**] Emmanuel GHIOTTI [**eG**], Jean-Claude GILLON [**jcG**], Michel PHILIP [**mP**], et Bernard RENOY [**bR**].

Absent, Excusés (3) : Mrs. Alexandre BORRELLY [**aB**]

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie qui assure une prise de notes pour complément.

1. Dissolution de la caisse des écoles.

Le maire explique que la caisse des écoles existe depuis de nombreuses années, mais demeure inactive, il propose de la dissoudre, le conseil municipal décide de dissoudre la caisse des écoles à compter du 01/03/2026.

Vote unanimité (8 pour)

2. Location de l'appartement communal situé 89 chemin des Barnoux.

Le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de location reçues suite à la parution d'une annonce sur internet, le conseil municipal décide d'établir un classement des trois demandes les plus intéressantes et de sélectionner le premier couple qui répond favorablement.

Vote unanimité (8 pour)

Questions diverses.

Crèche : le conseil statuera sur la fermeture définitive éventuelle de la crèche selon le nombre d'enfants inscrits en juin pour la rentrée 2026-2027.

Terrain Urtis : une parcelle de 42 m² située à Vierre le long de la route des Vignes et goudronnée est en vente, le conseil municipal va faire une proposition aux propriétaires.

Commission forêts :

Pâturages : l'ONF va envoyer des courriers aux propriétaires de pâturages qui ne font pas pâturer ou ne paient pas afin de régulariser la situation.

OLD : Il n'est plus possible de procéder aux obligations légales de débroussaillage à compter du 15/03/2026, la prochaine commission reprendra sa campagne de sensibilisation dès l'automne.

Appartements Urtis : un ingénieur béton est venu et va envoyer son rapport.

La séance est levée à 21 heures 00.